

## Renouvellement des accréditations à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud pour la période de 2024-2025 à 2025-2026

### Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L642-1 à L642-12 et L713-9 ;  
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;  
Vu les statuts modifiés de l'ENSIBS ;  
Vu les critères et procédures de la commission des Titres d'Ingénieur ;  
Vu l'avis n°2021/01-07 de la commission des Titres d'Ingénieur ;  
Vu l'avis du conseil de perfectionnement de l'ENSIBS du 1<sup>er</sup> juin 2023 ;  
Vu l'avis du conseil de l'ENSIBS du 8 juin 2023 ;  
Vu l'avis de la CFVU du 15 juin 2023 ;*

Étant donné que la formation initiale sous statut d'apprenti et la formation continue des spécialités :

- Génie Civil ;
- Informatique et Cybersécurité ;
- Mécatronique ;

sont accréditées par la commission des Titres d'Ingénieur (CTI) pour trois ans à partir de 2021, l'ENSIBS demande le renouvellement de l'accréditation. Pour cela, elle déposera auprès de la CTI le dossier de l'accréditation qui a été présenté au conseil de perfectionnement de l'école le 1<sup>er</sup> juin 2023 et approuvé par conseil d'école le 8 juin 2023. Le dossier intègre les réponses aux 10 recommandations formulées dans l'avis n°2021/01-07 de la CTI.

### Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la demande de renouvellement, pour la période de 2024-2025 à 2025-2026, des accréditations à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de Bretagne-Sud pour les spécialités suivantes :

- Spécialité Mécatronique : Formation initiale sous statut d'apprenti ;
- Spécialité Informatique et cybersécurité : Formation initiale sous statut d'apprenti (Cybersécurité du Logiciel : gestion des contrats d'alternance par l'OFA UBS) ;
- Spécialité Génie civil : Formation initiale sous statut d'apprenti ;
- Spécialité Génie civil : Formation continue.

### Documents en annexe :

- Annexe 1 : Présentation du dossier de demande d'accréditation 2023
- Annexe 2 : avis n°2021/01-07 relatif à l'accréditation de l'ENSIBS pour délivrer un diplôme d'ingénieur

<b>Décompte des votes :</b>			
		Suffrages exprimés : 21	
Membres en exercice :	27	Pour :	21
Membres présents :	14	Contre :	0
Membres représentés :	7	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT  
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 17 juillet 2023

